



Conseil Communal Consultatif des Enfants de Colfontaine

CLDC: L1122-35

Règlement d'ordre intérieur

« Une expérience de démocratie pour les enfants... »

1. Objectifs d'un CCCE sur le territoire de Colfontaine
2. Les principes du CCCE sur le territoire de Colfontaine
3. Composition du CCCE sur le territoire de Colfontaine
4. Les élections dans le cadre du CCCE de Colfontaine
 - 4.1. Contact avec les Directions d'écoles
 - 4.2. Planning des animations
 - 4.3. Conditions du dépôt de candidature
 - 4.4. Campagne électorale
 - 4.5. Transmission des bulletins de vote
 - 4.6. Déroulement des élections au sein de toutes les écoles
 - 4.7. Résultats des élections
5. Clôture et installation du CCCE (cérémonie)
6. Déroulement des réunions de travail du CCCE
7. Suivi des réunions de travail du CCCE
8. Rapport d'activités du CCCE
9. Promotion du CCCE
10. Contacts utiles
11. Annexes
 - 1 : fiche de candidature
 - 2 : autorisation parentale
 - 3 : autorisation du droit à l'image

ROI soumis à l'approbation du Collège Communal, le 28/03/2018 et le 24/02/2021



1. Objectifs d'un CCCE sur le territoire de Colfontaine

Le Collège communal de Colfontaine défend le rôle important que les enfants jouent dans la vie d'une commune car ces derniers ont des avis à formuler sur tous les sujets de la vie quotidienne qui les concernent.

Créer un CCCE permet aux enfants d'exprimer leur point de vue, de confronter leurs opinions, de faire connaître leurs idées, de participer de façon active à la vie de leur quartier, de leur école, de leur commune en réalisant des projets aux thématiques variées.

Cette démarche soutenue par le Collège communal contribue au développement de la démocratie locale.

En effet, les enfants qu'ils soient candidats ou électeurs, dans le cadre d'un CCCE, découvrent, à travers cette expérience, le sens de la démocratie et de la chose publique. Ainsi, ils deviennent acteurs dans leur commune.

2. Les principes du Conseil Communal Consultatif des Enfants (CCCE) sur le territoire de Colfontaine

Le CCCE concerne **les enfants des classes du degré supérieur**, élus par leurs camarades, au sein de leur école pour faire partie d'un conseil communal consultatif pour une durée de **2 ans**. Le CCCE est un groupe où les enfants élus peuvent partager, hors de l'infrastructure scolaire, une certaine expérience de la vie citoyenne. Au sein du CCCE, les enfants peuvent apporter leur enthousiasme, leur imagination, exprimer et échanger leurs avis et leurs opinions, défendre des idées, participer de façon active à la vie de leur école et de leur quartier. Au fil des réunions mensuelles, les enfants s'initient à la prise de parole, à la réflexion, au travail en commun, à l'écoute des autres mais aussi au choix et à la construction de projets qu'ils auront eux-mêmes initiés.

Les élus doivent réfléchir, ensemble, à mettre en place un ou plusieurs projet(s) d'intérêt collectif et effectuer, eux-mêmes, les démarches permettant la réalisation de ce(s) projet(s) (ex : rédaction et envoi d'un courrier, invitation de personnes extérieures, mobilisation sur le territoire de l'entité, prise de contact avec le Collège communal et le Conseil Communal, etc...). Les futurs projets, mis en place par les enfants, peuvent traiter de diverses thématiques (droit des enfants, lutte contre la pauvreté, environnement, embellissement d'un quartier, mobilité, sécurité, mémoire collective...).

Les enfants apprennent, sur le terrain, que mener un projet rencontre, de nombreuses contraintes et que de nombreuses démarches sont nécessaires. Etre membre du CCCE relève d'une réelle expérience citoyenne.

3. Composition du CCCE de Colfontaine

Le CCCE se compose de membres effectifs et suppléants.

Chaque implantation scolaire dispose d'un membre effectif et d'un membre suppléant par tranche entamée d'une population scolaire primaire de 250 élèves

Les membres effectifs et suppléants fréquentent le degré supérieur de l'implantation qu'ils représentent.

Les membres sont élus pour un mandat de 2 ans

Les élections sont organisées dès le début de l'année scolaire qui précède l'installation du nouveau CCCE.

Leur présence aux réunions mensuelles dans le cadre du CCCE est requise.

4. Les élections

Introduction :

Les élèves des classes **de la 3^{ème} à la 6^{ème} année primaire** vont élire, **le lundi de la dernière semaine de novembre, deux représentants de 5^{ème} année primaire** (1 membre effectif et 1 suppléant) de leur école qui seront élus pour intégrer le CCCE pour un mandat de **2 ans**. Les élections seront organisées et supervisées par les Directions d'école, l'enseignant, l'animatrice du CCCE au sein de chaque école de l'entité (tous réseaux confondus). L'élève récoltant le plus de voix est élu et représente sa classe au sein du CCCE.

Un vade-mecum relatif aux élections est distribué aux Directions d'école, aux enseignants et aux parents sur demande.

4.1 Contact avec les directions d'écoles

Fin-août, le service du CCCE prend contact avec les directions pour rappeler l'organisation globale des élections et afin de transmettre les documents adéquats. Organisation du planning de passage pour les 14 classes concernées.

L'information sera transmise aux enseignants concernés. (titulaires de la 3^e à la 5^e) par les Directions d'école. Il sera demandé aux enseignants de remettre un feuillet informatif (rédigé par le CCCE) dans le journal de classe informant les parents de la mise en place d'un CCCE et que leur enfant est concerné par cette implication citoyenne

Pour la 1^{ère} semaine de septembre

Envoi d'un doodle aux directions d'écoles avec les dates et planning des visites de classe pour la préparation des animations centralisées durant 3 semaines. Un contact avec le service enseignement aura été fait pour l'organisation des cars.

Heures planning: 9h30 à 11h15.

Contact téléphonique pour le rappel. Réponse pour le 10 septembre maximum. Planning ficelé.

Participation à la réunion avec le DG et les Directions pour expliquer le timing et les actions.

4.2 Planning des animations

De la 2^{ème} semaine de septembre à la 2^{ème} semaine d'octobre

L'animatrice respecte le planning établi avec les Directions d'école. Divers supports pédagogiques (matériel, jeux de rôle, organisation de fausses élections pour mieux comprendre les rouages de la notion de démocratie, montage de photos de projets antérieurs....) sont utilisés par l'animatrice pour expliquer l'impact du CCCE sur un territoire et l'implication active du membre élu.

Le service propose de recevoir les 14 classes de 5^{ème} année au sein de la salle Armand Simon pour des raisons d'organisation et de matériel mis à disposition (PC, écran, tables, chaises, isolement fictif, urne...). L'enfant doit comprendre le sens de sa mission (apprendre à écouter, à représenter un groupe, à défendre et à débattre des opinions, à transmettre aux autres.....)

Les élèves ont le temps pour réfléchir si ils désirent être candidat ou pas. Des pistes pour "mieux se vendre" auprès de ses camarades seront données par l'animatrice du CCCE.

L'animatrice transmet aux enfants intéressés de faire partie du CCCE, les documents officiels à remplir par les parents.

4.3 Conditions du dépôt de candidature

Tout enfant de 5^{ème} année primaire des écoles de l'entité de Colfontaine peut déposer sa candidature.

Les enfants posent leur candidature en transmettant les documents à leur enseignant, : la fiche de candidature (**annexe 1**), l'autorisation parentale (**annexe 2**) et le droit à l'image (**annexe 3**), signés et remis obligatoirement, **pour le lundi de la 3^{ème} semaine d'octobre**.

Les Directions d'école transmettent, à l'animatrice du CCCE, la liste des candidats pour chaque école pour le mercredi de la **3^{ème} semaine d'octobre**

Le bulletin de vote reprenant tous les candidats au CCCE sera établi par l'animatrice et transmis aux Directions d'école et affiché aux valves **fin de la 3^{ème} semaine d'octobre**.

4.4 Campagne électorale.

De la 3^{ème} semaine d'octobre à la 3^{ème} semaine de novembre

Chaque candidat mène sa propre campagne électorale (en accord avec la Direction de l'école et les enseignants). Il organise de petites réunions, il fait connaître aux autres les causes défendues, propose ses idées, explique ses projets et tente de convaincre ses condisciples de

voter pour lui. Il peut procéder à une campagne d'affichage (à l'endroit prévu à cet effet au sein de l'école).

L'animatrice aura transmis le matériel nécessaire lors des animations.

L'animatrice se tient à disposition pour toute aide logistique au sein des classes un lien étroit avec les titulaires est mis en place.

Une campagne électorale doit respecter certaines règles. Chaque établissement scolaire disposant de son règlement d'ordre intérieur.

4.5 Transmission des bulletins de vote

Pour la 1^{ère} semaine de novembre, l'animatrice transmet aux Directions d'écoles les bulletins de votes avec les noms des candidats de 5^{ème} année (annexe 6)

4.6 Déroutement des élections au sein de toutes les écoles

Le lundi de la dernière semaine de novembre, est organisée la date unique du jour des élections dans toutes les écoles de la commune.

Les Directions d'écoles auront informé, au préalable, les titulaires de la 3^{ème} à la 6^{ème} année. Tous les élèves des années mentionnées participent à l'élection du/des candidat(s) de 5^{ème} année de leur école.

Les titulaires de 5^{ème} année organisent les élections et remplissent **le procès-verbal du scrutin et le document du résultat final** (annexe 7).

4.7 Résultats des élections.

Le bureau de dépouillement comptabilise le nombre de voix pour chaque candidat et établit un PV du scrutin en désignant le membre effectif et le suppléant.

L'enseignant prend connaissance et vérifie les résultats du scrutin.

Les résultats sont annoncés dans les classes par les Directions d'école.

Les résultats sont transmis obligatoirement par les Directions d'école à l'animatrice du CCCE

Pour le mercredi de la dernière semaine de novembre avant 12h00, les Directions transmettent à l'animatrice (service.culture@colfontaine.be) **le procès-verbal du scrutin et le résultat final** (annexe 7) en vue d'établir une pièce au Collège Communal avec le nom des enfants élus par leurs camarades. Un courrier officiel sera envoyé aux parents.

5. Clôture et installation du CCCE de Colfontaine (cérémonie)

La 2^{ème} semaine de décembre, salle Vincent VAN GOGH, rue du Pont d'Arcole, 14 à 7340 COLFONTAINE.

Une cérémonie officielle clôturant l'ancienne mandature et installant la nouvelle mandature est organisée durant le mois de décembre (passation de pouvoir, écharpes, prestation de serment, montage photos des actions réalisées, exposition.....)

Envoi invitations officielles: Collège, conseil, parents, Directions école, enseignants ,service enseignement, conseil CPAS, anciens membres et nouveaux membres du CCCE

Les élus prêtent serment, **la 2^{ème} semaine de décembre** en présence, des membres du Collège communal et du Conseil communal, des Directions d'école, des enseignants, des parents et de tout citoyen désireux d'y participer.

Chaque élu se verra remettre une écharpe de conseiller ainsi qu'un badge avec le logo du CCCE par le Collège Communal.

Les anciens conseillers recevront un présent en guise de remerciement.

Une exposition des projets réalisés mettra en évidence le travail de l'ancienne mandature.

6. Déroutement des réunions de travail du CCCE de Colfontaine

Dès la 3^{ème} semaine de janvier les enfants élus se rendent aux réunions mensuelles au sein du local communal désigné à cet effet. Ils ont 2 ans pour construire un projet qui leur tient à cœur. Leur mission est d'expliquer aux condisciples de leur école ce qu'ils représentent ainsi que le travail effectué au CCCE. Un échancier annuel est transmis à chaque élu et ce, en vue d'une organisation optimale.

Les réunions du CCCE ont lieu sous la conduite et l'accompagnement d'une animatrice responsable, l'animatrice met tout en œuvre pour dynamiser le groupe, assurer un suivi des demandes administratives et mener à bien les projets émanant du C.C.C.E. Les projets doivent toujours tenir compte des critères SMART (Spécifique, Mesurable, Adapté, Réalisable et ce, dans le Temps imparti).

Les parents sont responsables, au niveau des transports, pour conduire et reprendre leur enfant lors des réunions du CCCE et pour d'éventuelles activités extérieures organisées dans le cadre du CCCE. Ils s'engagent à avertir systématiquement l'animatrice de l'absence de leur enfant aux différents rendez-vous. Les parents informent également l'animatrice si une tierce personne récupère l'enfant lors de la clôture de la réunion.

L'Administration Communale couvre les enfants par une assurance de responsabilité civile.

7. Suivi des réunions de travail du CCCE de Colfontaine

L'animatrice rédige un PV après chaque réunion. Celui-ci sera envoyé à la Direction générale, à l'Echevin, au Président du CCCE, aux membres du CODIR de l'Administration Communale, aux Directions d'école et aux parents.

8. rapport d'activités du CCCE

L'animatrice veille à tenir informé le Collège Communal des différents projets et soumettre, à l'approbation du celui-ci, les points nécessitant cette démarche administrative.

L'animatrice rédige un rapport d'activités annuel annexé d'un processus d'évaluation (intermédiaire et finale). Celui-ci sera transmis au Collège communal, aux Directions d'école et aux parents.

9. Promotion du CCCE

L'animatrice veille à la production de traces de tous les projets initiés par les membres du CCCE (article dans le journal communal, site officiel de la commune, photos, exposition....).

10. Contacts utiles



RGPD

Les données personnelles collectées sont traitées conformément à la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les données personnelles communiquées sont utilisées à des fins administratives de gestion et ne sont pas transmises à un tiers.

Droit d'accès et de rectification : vous disposez du droit d'accéder à vos données personnelles et de demander la rectification de données inexactes, vous concernant, sans frais, sur simple demande écrite, datée et signée moyennant la preuve de votre identité.



Fiche de candidature

Durée du mandat : 2ans

Année scolaire.....

Nom :

Prénom :

Adresse :

Établissement scolaire :

Classe de 5^{ème} année

Direction :

Enseignant :

« pose ma candidature aux élections

du Conseil Communal Consultatif des Enfants de ma commune »

Signature des parents

Signature de l'enfant

Note : cette fiche de candidature doit être accompagnée de l'autorisation parentale, du droit à l'image, signé et remis à ton instituteur avant le

RGPD

Les données personnelles collectées sont traitées conformément à la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les données personnelles communiquées sont utilisées à des fins administratives de gestion et ne sont pas transmises à un tiers.

Droit d'accès et de rectification : vous disposez du droit d'accéder à vos données personnelles et de demander la rectification de données inexactes, vous concernant, sans frais, sur simple demande écrite, datée et signée moyennant la preuve de votre identité.



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (nom père / mère /tuteur *
de (nom du candidat) autorise / n'autorise pas
mon fils / ma fille * à s'inscrire comme candidat aux élections du Conseil Communal
Consultatif des Enfants de la commune de Colfontaine qui auront lieu
le.....

Je m'engage également, dans la mesure du possible, à lui permettre d'être présent à l'endroit
où se tiendront les réunions mensuelles du Conseil au sein du local communal prévu.

(*)barrer la mention inutile

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Date : .. / .. / ...

Signature

Concerne le(a) candidat(e) :

Nom :.....

Prénom :.....

Age :.....

Nationalité :.....

Sexe : F M

Ecole :.....

Année :.....

Numéro de téléphone des personnes responsables du (de la) candidat(e) :

.....

RGPD

Les données personnelles collectées sont traitées conformément à la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les données personnelles communiquées sont utilisées à des fins administratives de gestion et ne sont pas transmises à un tiers.

Droit d'accès et de rectification : vous disposez du droit d'accéder à vos données personnelles et de demander la rectification de données inexactes, vous concernant, sans frais, sur simple demande écrite, datée et signée moyennant la preuve de votre identité.

Annexe : 3



AUTORISATION AU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), Mme/Melle/Mr. :
responsable légal de nom, prénom :
né(e) le :

Autorise les autorités communales de Colfontaine

- ◆ à utiliser l'image, la silhouette, la voix de mon enfant dans diverses publications, quel qu'en soit le support (papier, film, vidéos, site Internet), si ce dernier concerne le Conseil Communal Consultatif des Enfants et ses activités.

Signature suivi de la mention « lu et approuvé »

Le / /

RGPD

Les données personnelles collectées sont traitées conformément à la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les données personnelles communiquées sont utilisées à des fins administratives de gestion et ne sont pas transmises à un tiers.

Droit d'accès et de rectification : vous disposez du droit d'accéder à vos données personnelles et de demander la rectification de données inexactes, vous concernant, sans frais, sur simple demande écrite, datée et signée moyennant la preuve de votre identité.